Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260427-202627CCAS-DE

**Département des Côtes d'Armor**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**
**N° 2026/2/7**
**CCAS DE PLEHEDEL**

**Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 22 avril 2026.
Publiée le 28 avril 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, DENIAUD-QUREOMES Sylvie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves.
Etaient absents et excusés : MOREAU Sandrine, CLECH Marie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : GUEZOU Jean-Yves désigné à l'unanimité.

## BUDGET PRIMITIF 2026 TY AN DISKUIZHADENN

Le budget primitif de l'exercice 2026 présenté par le Président est le suivant :

***- Section de fonctionnement :***
Equilibre entre les dépenses et les recettes à **33 588.76 €**

***- Section d'investissement :***
Equilibre entre les dépenses et les recettes à **554.05** €

Soit un budget global pour la résidence TAD équilibré entre les recettes et les dépenses à **34 142.81 €**

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents, 5 voix pour.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :